

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 09/03/2015

Reçu en préfecture le 09/03/2015

Affiché le

SLOW

DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS

Séance du 5 mars 2015

L'an deux mille quinze et le cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le 02/03/2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PICHOUX Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOUX Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, , DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louise, GUITHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, DUSSERT Sandrine ° OUGIER Isabelle

Etait absent et excusé: GARNOT Pascal

Etait absente : MATHON Colette

Délibération N° 2015-03

DEMANDE DE FINANCEMENT AU SEDI POUR POSE ANTICIPEE DE FOURREAUX

Suffrages exprimés 09 - Pour 09 – Contre 0 – Abstention : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI finance la pose anticipée de fourreaux pour les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, dont la réalisation ne peut être assurée par le SEDI dans l'année budgétaire souhaitée.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux de génie civil de l'opération TRAVAUX PUY LE HAUT dont la réalisation dans l'exercice budgétaire 2... est motivée par les travaux coordonnés avec le SACO.

Les travaux de câblage seront réalisés par le SEDI dans les deux ans maximum suivant la réalisation des travaux de génie civil.

Le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux éligibles qui s'élève à 7 102.00 € €HT.

Le taux d'aide du SEDI est indexé à l'indice de richesse de la commune de 23 ce qui représente un taux d'aide de 80%, soit une aide prévisionnelle de 5 681.60 € HT

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL (LE COMITE SYNDICAL),

Après délibération

ACCEPTE la réalisation des travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage communale de l'opération TRAVAUX PUY LE HAUT d'un coût estimatif de 5 681.60 € HT.

SOLLICITE l'aide financière du SEDI pour la pose anticipée de fourreaux.

S'ENGAGE à réaliser les travaux de câblage sous maîtrise d'ouvrage du SEDI dans les deux ans maximum suivant la réalisation du génie civil, qui se traduira par la validation du Plan de Financement de ces travaux proposé par le SEDI.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

